



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des professionnels des services de soins infirmiers à domicile

Question écrite n° 39724

## Texte de la question

Mme Cécile Muschotti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le sort réservé aux professionnels des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et la nécessaire revalorisation de leur rémunération. Outre leur rôle essentiel dans la prise en charge des anciens, à la fois pour l'aide aux gestes du quotidien et pour les soins infirmiers, ils assurent également le suivi et la coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux garantissant la continuité des soins. Ainsi, ils doivent développer des compétences spécifiques en la matière. Leur rôle est crucial et leur champ de compétences large. Cependant, ces professionnels ne bénéficient pas d'une rémunération en adéquation avec leur formation : à compétences égales, les aides-soignants, infirmiers en SSIAD ont des salaires moins importants que leurs homologues dans d'autres unités en structures hospitalières. Ainsi, elle s'interroge sur la possibilité d'envisager une revalorisation de ces acteurs incontournables de la santé, notamment gériatrique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Muschotti](#)

**Circonscription :** Var (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39724

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juin 2021](#), page 5020

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)